

Avis public



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné que le conseil d'arrondissement, à sa séance ordinaire du 3 avril 2023, à 19 heures, au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée, statuera sur la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

6005, boulevard de Maisonneuve

Cette dérogation mineure permettrait de déroger au taux d'implantation maximum autorisé à la grille des usages et des spécifications pour la zone 0674 et au taux de verdissement minimum prescrit par l'article 386.2 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel situé au 6005, boulevard de Maisonneuve, en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006).

Toute personne intéressée peut se faire entendre au conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Fait à Montréal, ce 17 mars 2023.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate